



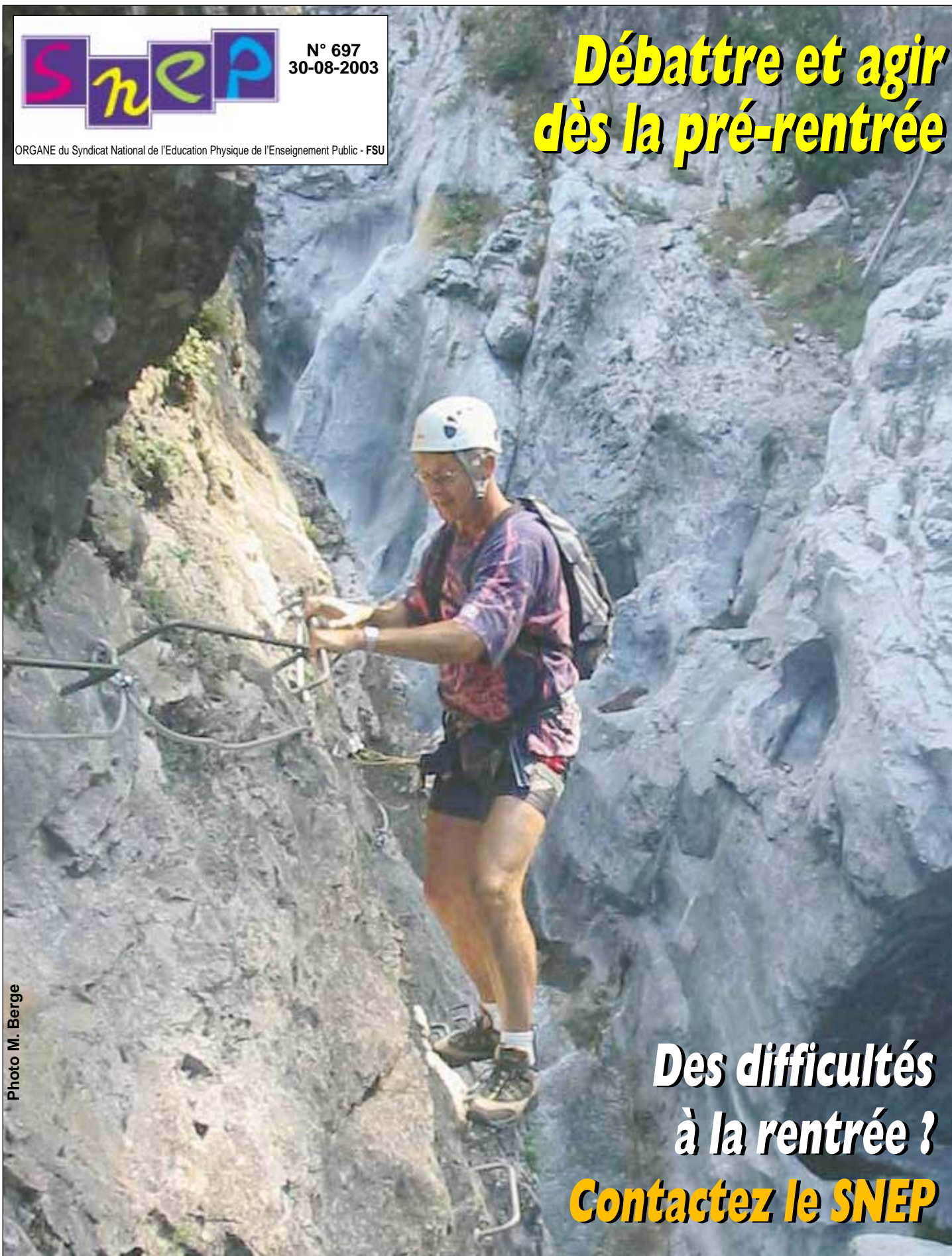
N° 697
30-08-2003

ORGANE du Syndicat National de l'Éducation Physique de l'Enseignement Public - FSU

**Débattre et agir
dès la pré-rentree**

Photo M. Berge

**Des difficultés
à la rentrée ?
Contactez le SNEP**





Cet été, la canicule n'a pas empêché les mauvais coups de pleuvoir

Le gouvernement de J.P. Raffarin n'a pas chômé cet été. De nombreuses décisions ont été prises ou confirmées, des projets précisés :

Baisse du taux du livret A :

De 3% à 2,25%, ce sont 46 millions de bénéficiaires, essentiellement les classes moyennes et défavorisées qui sont touchées, doublement puisque cette baisse fragilise le financement du logement social.

Retraites : loi confirmée

Le texte qui allonge la durée de cotisation et organise la baisse des pensions a été voté par les parlementaires le 24 juillet et confirmé par le conseil constitutionnel.

Intermittents non écoutés :

Un accord signé entre le MEDEF et des syndicats minoritaires aboutirait à une accentuation des difficultés des intermittents et à la disparition d'environ un tiers d'entre eux. Ils se sont mobilisés pendant tout l'été, en particulier à l'occasion des festivals, dont un bon nombre ont dû être annulés. Le gouvernement fait la sourde oreille alors qu'il pourrait refuser l'agrément et inviter le patronat et les syndicats à reprendre les discussions.

Privatisations :

Au nom de « l'ouverture à la concurrence (...), une condition de la modernisation, donc de la pérennité du secteur public » (rapport Douste-Blazy), le gouvernement vient de multiplier les annonces de privatisation. Changement de statut d'EDF et GDF projeté pour la fin de l'année ; projet de loi pour la rentrée parlementaire sur la modification « des conditions d'attribution des missions de service universel des télécommunications », « des conditions d'emploi des fonctionnaires », « du statut » de France Télécom ; cession d'une partie de la Caisse des dépôts et consignations aux Caisses d'épargne ; vente par l'Etat de 8,5% de ses parts dans le capital de Renault.

Impôts, baisses pour les nantis

J. Chirac demande au gouvernement une baisse des impôts sur le revenu de 3% pour 2004. Des diminutions sont également programmées pour l'impôt sur la fortune, celui sur les sociétés, pour la taxe professionnelle et la taxe sur les plus values. Des décisions qui profiteront à nouveau aux plus riches et qui priveront l'Etat de moyens indispensables en particulier pour les services publics.

Santé : dramatiques conséquences de l'austérité

La politique menée depuis des années de « maîtrise comptable des dépenses de santé » a abouti à la suppression de lits et de services d'urgence de proximité, à un manque d'effectifs dans les hôpitaux et les maisons de retraite. Notre pays s'est trouvé en difficulté pour faire face à la canicule et des milliers de décès n'ont pu être évités.

Droit de grève attaqué

Le JO du 5 août a publié une circulaire pour l'application maximaliste de la réglementation en matière de retenues pour fait de grève (voir par ailleurs).

A compter du 1er Janvier 2004, une grande partie des douaniers verront leur droit de grève restreint.

Etudiants, il ne fait pas bon être en couple !

Les étudiants vivant en couple verront leur aide personnalisée au logement baisser de près de 37%, selon un décret du 27 juin 2003.

Fidèle à une stratégie maintenant bien rôdée, le gouvernement a donc profité de l'été pour faire passer un certain nombre de textes, définir des orientations. Ceci fait partie des éléments de la situation à analyser collectivement dans les établissements, services et secteurs, dès la rentrée pour envisager les actions revendicatives unitaires indispensables.

Serge CHABROL

Vacances : des initiatives variées

Le 13 juillet 2003, a eu lieu ce qui aura sans doute été la plus haute manifestation syndicale de France.

A l'appel de la section académique FSU de l'Académie de Nice, quatorze personnes ont gravi le Balcon du Gelas (alt: 3085m) et ont déployé drapeau de la FSU et banderole, rappelant la lutte de mai-juin 2003 contre le projet de décentralisation et le projet de réforme des retraites.

Un intermittent du spectacle, membre de la CGT, était présent pour soutenir cette action qui rejoint leur combat actuel.

Même pendant les vacances, les personnels de l'Éducation Nationale ont poursuivi leur lutte, sous des formes variées :

on a pu ainsi voir des banderoles et drapeaux FSU sur le passage du tour de France. Les personnels de l'éducation ont également soutenu la lutte des intermittents du spectacle en manifestant avec eux comme au festival d'Aurillac par exemple.



Hugues PANOL nous a quitté

Début juillet, nous avons appris la bien triste nouvelle du décès d'Hugues PANOL, Trésorier et Commissaire Paritaire du SNEP en Guyane. Nous conservons d'Hugues, l'image d'un militant d'une grande gentillesse et dont la réserve était à la hauteur d'une grande disponibilité.



Edito

Dès la rentrée, sur la brèche !

La rentrée est là ; les médias s'agitent pour savoir si les actions qui se sont poursuivies jusqu'à la sortie vont connaître une reprise dès les premiers jours de travail. Chacun doit pouvoir en décider en toute connaissance de cause.

Le fort mouvement qui a été conduit l'année scolaire passée n'a pas débouché sur des acquis suffisants en particulier sur le dossier retraites. Si les propositions des syndicats en lutte n'ont pas été suffisamment pris en compte, le couple gouvernement/patronat n'a pas, pour autant, réussi à imposer tous les reculs qu'il souhaitait. Le pouvoir ayant choisi le passage en force, bien loin de ses déclarations sur le dialogue social, a tenté en même temps de vouloir donner une leçon à tous ceux qui ne partageaient pas sa vision des réformes à conduire. Profitant d'une conjoncture politique qui lui est fortement favorable, il cherche à imposer des transformations difficiles à remettre en cause dans les années à venir. Il n'est pas sûr que cette orientation puisse être tenue jusqu'au bout ; la surdité sociale n'est pas toujours bonne conseillère et cet été nous l'a montré. Trancher en permanence dans les dépenses sociales conduit toujours à des drames.

Ces options politiques se révèlent dans notre secteur dans la façon dont la question des paiements des jours de grève a été traitée : avec le maximum de rigueur. Le Premier Ministre entend ainsi mettre les personnels dans des difficultés financières qui seront autant d'obstacles à la reprise des actions en septembre. Cette politique du bâton doit être comprise comme telle pour penser les luttes à venir.

Dès la pré rentrée nous appelons les collègues à débattre de la situation du moment : bien sûr revenir sur tout ce qui a été précédemment engagé en le nourrissant de l'actualité, se saisir des situations de chacun des établissements, analyser en quoi elles sont l'effet des politiques menées et engager les décisions autour de ce qu'il est immédiatement possible de faire en renouant avec les alliances passées.

Cette rentrée doit être particulièrement active parce que le débat que le gouvernement veut mener sur l'évolution du système éducatif devra être calibré par nos propres exigences dans ce domaine.

Enfin, et toute l'expérience passée nous le montre, la garantie des luttes à venir réside dans la capacité des syndicats à traduire les exigences collectives qu'ensemble nous cherchons à développer. Rejoindre rapidement le SNEP, oui ! mais aussi, participer à ses réunions, les impulser, afin que le débat collectif rassemble et solidarise chacun et fasse des revendications de nouvelles bornes incontournables pour le ministre.

Jean LAFONTAN
Secrétaire général
25-08-03



P.S. : Le SNEP réunit son conseil délibératif national le 28 août.

SOMMAIRE

- Actions de vacances p. 2
- Mauvais coups d'été p. 2
- Edito p. 3
- Audience Desco p. 4-5
- Education p. 4-5
- Retenues sur salaires p. 4
- Métier : l'impasse p. 6
- CAPN agrégés p. 6
- Bac 2004 p. 7
- Ministère des Sports p. 8
- Syndicalisation p. 8-9-10

Photo de une : Jean-Paul Tournaire, responsable des questions de sécurité au SNEP, paye de sa personne en testant une *via ferrata*.

AUDIENCE DESCO : déception

Le secrétariat national a rencontré la Direction des enseignements scolaires dans les tous derniers jours de l'année scolaire. Il s'agissait, hors sport scolaire, de faire en quelque sorte le bilan de l'année 2002-2003 sur le terrain de l'EPS dans le second degré. Plusieurs sujets ont été abordés : celui du lycée qui constituait une priorité, vu l'état d'urgence de l'EPS dans ce secteur, le collège dans le cadre de la réflexion d'ores et déjà engagée par le Ministre dans la circulaire de rentrée 2003, le LP à propos du programme et des examens, le problème des installations sportives, celui de la sécurité des élèves et des personnels, enfin celui de la natation scolaire.

S'agissant des lycées généraux et technologiques, si l'administration a modifié la circulaire de juin 2002 relative au baccalauréat, elle l'a fait à la marge, prenant une nouvelle fois des libertés avec l'arrêté.

Le changement introduit porte sur l'articulation épreuves de l'enseignement commun/épreuves de l'option facultative et vient atténuer l'absurdité du texte de juin 2002. La discussion sur ce sujet après celle du CSE a permis de réaffirmer la critique fondamentale du SNEP à l'égard d'un texte qui a procédé, hors de toute consultation (le CSE n'a pas été saisi), à une réécriture de fait de l'esprit et de la lettre du programme lycée. Nous avons mis en cause la responsabilité directe de la direction qui organise et cautionne une telle démarche. Nous l'avons interrogée sur les motifs profonds d'une telle atti-

Education : le gouvernement

Le premier ministre a réuni un comité interministériel sur l'Ecole fin juillet, laissé filtrer des éléments sur le budget 2004 de l'EN et reçu les fédérations de l'éducation nationale fin Août. L'objectif semble bien être de « tenter de déminer cette rentrée après les grèves du printemps » (Journal Libération).

28 juillet, une réunion importante

Ce jour, le Premier Ministre a réuni un 2ème comité interministériel sur l'éducation nationale.

Il a fait un certain nombre d'annonces :

- décision de recevoir fin août les syndicats de l'éducation ;
- grand débat national à l'automne afin de préparer une nouvelle loi d'orientation sur l'école au second trimestre 2003-2004 ;
- 4 000 postes d'assistants d'éducation supplémentaires s'ajoutent dès septembre aux 16 000 prévus.

Des éléments budgétaires

Les médias ont fait état fin juillet de projets sur le budget 2004 de l'EN : il serait en légère hausse (+2,8% contre +2,1 l'an passé ?) ; en particulier le nombre d'enseignants resterait stable, mais cela globalement puisque 1 500 postes seraient créés dans le primaire pour 1 500 supprimés dans le secondaire !

La FSU reçue par le 1er Ministre le 21 Août

Après deux heures d'entrevue, Gérard Aschiéri, SG FSU, a fait état de « quelques perspectives de discussion » mais estimé qu'il n'y avait « pas grand chose de concret ». La FSU a développé à l'audience les sujets qui avaient marqué le conflit, rappelant sur chacun ses demandes (décentralisation, priorité à l'éducation, encadrement

éducatif, recrutements, projet de loi sur la modernisation des universités...), elle a alerté sur la situation à la rentrée (notamment le déficit en encadrement éducatif et les recrutements) et les insuffisances du projet de budget 2004.

Le premier ministre accepterait l'ouverture de discussions sur le rachat des années d'études pour la retraite, le recrutement et l'attractivité des métiers, la loi de modernisation de l'enseignement supérieur, la place et le rôle des " non enseignants " dans le système éducatif. En revanche rien sur la décentralisation et, sur la question des conditions de la rentrée, le premier ministre renvoie aux difficultés économiques et à l'absence de moyens !

La FSU a rappelé ses exigences concernant les retenues pour grève mais le premier ministre n'a pas répondu explicitement et s'il dit que ce problème est ouvert à discussion avec le ministre de l'éducation... des retraits très lourds ont commencé dans certaines académies !

« Il ne suffit pas de proclamer une volonté de dialogue, il faut en faire la preuve » a conclu G.Aschiéri à sa sortie de l'audience.

Des éléments à analyser collectivement

Les quelques annonces ministérielles en particulier sur le budget, sont le résultat des luttes menées en 2002-2003 et de l'appel à la mobi-



RETENUES SUR SALAIRE

Communiqué de presse - Paris, le 06 août 2003

UN GOUVERNEMENT REVANCHARD ET PROVOCATEUR

Le Ministère de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de l'aménagement du territoire vient de publier, au Journal Officiel du 5 Août 2003 une circulaire sans précédent, " relative à la mise en œuvre des retenues sur la rémunération des agents publics de l'Etat en cas de grève ". Cette circulaire invite les gestionnaires à une application maximaliste d'une réglementation contestée qui, déjà, a pour but de limiter le droit de grève (1 heure de grève = retenue d'une journée de salaire). Tant par son caractère exceptionnel que par son contenu, le cadrage du règlement

financier d'un des plus longs conflits sociaux qu'ait connu l'Education Nationale traduit l'esprit de revanche du gouvernement et de sa majorité parlementaire.

En pénalisant durement les personnels qui ont eu recours à la grève, le gouvernement montre les limites du dialogue social qu'il prétend par ailleurs vouloir mener : il veut bien discuter ... mais avec des partenaires sociaux à genoux !

Comment accorder du crédit aux propos apaisants du Premier Ministre alors que pèserait en permanence, par volonté politique, sur les fonctionnaires une épée de Damoclès pour les réduire au silence et à l'inaction ?!

Nous le redisons avec force : le nécessaire débat sur l'école que le

gouvernement entend mener a besoin de sérénité et d'un engagement sans a-priori de tous. En agissant comme il continue de le faire, le gouvernement hypothèque largement les possibilités de celui-ci.

Le SNEP - FSU demande qu'au maximum, seuls soient prélevés les jours de service non effectués correspondant aux journées de grève décidées nationalement, qu'il soit veillé à l'égalité entre territoires et catégories et que l'étalement des prélèvements ne pénalise personne.

Cette question - comme toutes celles qui ont motivé l'engagement des personnels dans l'action revendicative et qui n'ont pas trouvé de réponse - sera au cœur de la prochaine rentrée scolaire et des préoccupations des personnels.

cherche à désamorcer la crise

lisation pour la rentrée. Elles sont significatives d'une volonté de désamorcer le conflit.

Si on constate, sur quelques thèmes, un début de prise en compte partielle de demandes du mouvement social, un recul par rapport aux projets initiaux de réduction importante du nombre de fonctionnaires dans l'éducation comme ailleurs (non remplacement d'un fonctionnaire sur 2 partant à la retraite), il faut encore que ces déclarations soient concrétisées à la rentrée et surtout au moment du débat budgétaire 2004. Mais elles ne sauraient masquer :

- le départ, inacceptable, de 90 000 TOS vers les collectivités territoriales ;
- la suppression du statut et des emplois de MI-SE ;
- le fait que la suppression de 20 000 aides éducateurs et 5 600 MI-SE n'est compensée que par 20 000 assistants d'éducation ;
- que l'augmentation de 4 000 de ces derniers, sera en fait financée non par des moyens nouveaux mais par le dégel de 80 millions d'euros de crédits du budget 2003 ;
- que fin juillet l'administration n'avait réussi à recruter que 8 000 AE sur les 20 000 prévus (ce sont les établissements difficiles qui risquent d'être les plus lésés) ;
- que le secondaire, si les chiffres avancés étaient confirmés, serait une nouvelle fois victime d'importantes régressions avec plusieurs milliers de postes supplémentaires



de surveillants supprimés, 1 500 postes d'enseignants redéployés vers le 1er degré et plusieurs milliers de postes de stagiaires supprimés ;

- que le refus du ministère, pour la première fois depuis des années, de recourir aux listes complémentaires aux concours va se traduire par un déficit d'environ 3000 recrutements (toutes disciplines). Ce qui ne permettra pas de combler les départs en retraite à la rentrée 2004 et conduira à un recours supplémentaire aux personnels précaires ou une diminution des heures dispensées aux élèves.

Notons enfin que si le gouvernement fixe comme priorité, à juste titre, « l'éducation artistique et culturelle », il fait à nouveau l'impasse sur l'éducation physique et le sport scolaire et continue à ne pas répondre aux demandes exprimées par les enseignants d'EPS avec le SNEP.

L'essentiel des problèmes qui nous avaient amenés à mener une action unitaire forte, longue et déterminée au printemps sont encore présents. Rien ne permet de dire que les conditions de la rentrée vont être améliorées. Le SNEP renouvelle son appel aux enseignants d'EPS à débattre avec l'ensemble des personnels, dès la pré-rentrée, de la situation et des formes de l'action revendicative indispensable pour obtenir une véritable priorité à l'éducation dans le budget 2004 et le retrait de mesures comme la décentralisation des TOS, la suppression des MI-SE, etc.

L'action devra également porter sur les questions de protection sociale (retraite, assurance maladie, ...).

Serge CHABROL
Le 22 août 2003

tude. Nous attendons encore une réponse.

Mais notre critique a surtout porté sur le refus de modifier de façon bien plus conséquente un texte qui pose par rapport à l'arrêté plus de problèmes qu'il n'en résout.

Il nous a été répondu qu'il fallait attendre les résultats de la commission nationale... qui s'est pourtant réunie plusieurs fois au troisième trimestre.

Un certain nombre d'épreuves seront toutefois modifiées pour la rentrée (voir site du SNEP et ce bulletin p. 7). Une activité nouvelle est introduite (poutre). Nous sommes loin du compte, tant qualitativement que quantitativement et cela ne va pas. Nous avons dénoncé le triste bilan de l'option facultative et exigé un changement d'orientation. L'enseignement de complément arraché pour et par l'enseignement public stagne dans ce secteur et respire, au contraire, dans l'enseignement privé (le double de sections !). Cela n'a pu se faire qu'avec de fortes complicités rectorales. C'est un véritable hold-up pour l'EPS et nous le savons, de nombreux excellents projets d'établissements publics sont confrontés à des refus rectoraux catégoriques. Il y a aussi à cet égard un clientélisme assez inacceptable.

S'agissant du collège, nous avons rappelé les critiques déjà formulées à propos de la circulaire de rentrée et avons demandé des garanties quant à la place et la qualité de l'EPS à ce niveau d'enseignement.

S'agissant des LP, l'administration n'a aucun retour sur l'appréciation que portent les collègues sur le programme maintenant applicable à la rentrée. Les consultations qui avaient été promises se sont

Larzac 2003, quelle cavalerie !

350 000 personnes sur un plateau quelque peu aride, ça marque le paysage géographique, social et politique. Personne ne s'y est trompé et d'ailleurs les tirs croisés contre ce rassemblement du Larzac montrent bien que, dans le prolongement des actions menées durant l'année 2003, il existe un potentiel incontestable d'aspiration à ce que des choses changent fondamentalement dans notre société. Une population de participants marquée par la présence de

beaucoup de jeunes et une volonté inébranlable de débattre, malgré une canicule particulièrement mordante sur ce cause. La variété des points de vue sur les alternatives possibles montre bien que la masse des participants a eu pour effet de diversifier les appréciations et que l'expérience toute fraîche (!) des luttes de cette année a permis d'approfondir la connaissance des stratégies développées par les uns et les autres. Au cœur de ces questions

d'action syndicale le problème de la radicalité et de son alliage avec la plus large mobilisation de tous. De beaux débats en perspective et si essentiels pour comprendre les mises en mouvement des personnels dans la durée et dans les exigences qu'ils portent.

Beaucoup de conviction et de détermination pour l'avenir qui ne demandent qu'à être partagées bien au-delà des audacieux de ces trois jours.

Jean Lafontan

perdues dans le triangle des Bermudes. Elles seraient toutefois organisées durant la prochaine année scolaire... Quant aux examens professionnels en EPS... On ne sait toujours pas le "CAP" qui sera tenu..

La circulaire sur la sécurité des élèves et des personnels en négociation depuis un an et demi est toujours en chantier et six mois après une nouvelle rédaction, celle-ci n'a toujours pas été transmise au SNEP (qui en est l'initiateur).

Le projet de circulaire sur la natation scolaire (que tout le monde attend) est mauvais, pire il constitue en l'état une régression dont les enseignants supporteront les conséquences (comme toujours). Le SNEP l'a refusé en exigeant une claire distinction 1er /2nd degrés. Il a remis à l'administration un précédent projet officiel (qui faisant globalement accord parmi tous les partenaires). Ce document avait été égaré dans les couloirs du ministère !

Seul aspect positif de cette rencontre, l'accord de principe entre l'administration et le SNEP pour produire de nouvelles normes pour les installations sportives scolaires...

En dehors des rapports courts et compréhensifs, caractéristiques de cette rencontre, c'est plutôt, côté syndical, l'amertume et l'incompréhension qui prédominent. Confrontés à la déconcentration et à un pouvoir rectoral dominants, la DESCO apparaît de plus en plus comme un bateau ivre, certes chargée de « compétences » mais peu en prise avec le terrain. Quel gâchis !

Alain BECKER

Evolution des métiers de l'enseignement : l'impasse

A l'issue d'une table ronde, le gouvernement avait chargé la DPE d'ouvrir un cycle de discussions sur l'évolution des métiers de l'enseignement.

Dans ce cadre la DPE a convoqué une série de groupes de travail début juillet.

Cinq thèmes avaient été identifiés et devaient faire l'objet de rencontres

- Diversifier les modalités d'enseignement
- Elargir le champ d'intervention des enseignants
- Dispositif de respiration ou de réorientation professionnelle
- Suivi et aide aux enseignants en difficulté
- Modalités techniques d'application du nouveau dispositif de CPA : nouvelles quotités et pluriannualisation de la CPA

Pour chacun de ces groupes, la DPE a adressé aux organisations syndicales des documents de travail.

La philosophie générale du préambule reprenait les orientations négatives que nous avons combattues dans le cadre de la charte de la mobilité : il s'agissait de conforter une logique d'individualisation des carrières et une prégnance très importante du local.

" L'enjeu permanent est d'offrir aux enseignants des possibilités qui valorisent leurs compétences, l'importance de l'investissement dans leur travail et l'expé-

rience acquise, aussi bien pour les promotions que pour la mobilité professionnelle ".

A l'instar de ce qui se passe dans la fonction publique la notion de parcours professionnel, lié à la mobilité revenait avec force.

Lors de l'ouverture de ces discussions, les organisations syndicales ont exprimé par une déclaration commune leur refus de s'inscrire dans le débat que voulait initier le ministère, qui ne correspondait nullement aux demandes exprimées par les personnels. L'absence de mesures de portée générale tant sur les conditions d'emploi et de travail des personnels, les limites budgétaires, mais aussi les orientations qui prévalaient ne pourraient faire l'objet de discussions. Face au refus des organisations syndicales, la DPE a décidé de repousser ces discussions.

Nous avons réitéré nos demandes pour que des mesures immédiates soient prises et qui concernent l'ensemble des personnels.

Outre les mesures de portée générale visant à améliorer les conditions d'emploi et de travail, le représentant du SNEP est réintervenue sur la spécificité du métier d'enseignant d'EPS : l'urgence pour ceux-ci est de pouvoir poursuivre leur métier avec la même passion et le même dynamisme : une réduction du temps de travail devant élèves s'impose notamment pour les fins de carrière.

Dominique DELIGNY

CAPN Accès à la hors-classe agrégés

E lément majeur de la revalorisation acquise de 1989 à 1993, l'accès à la hors classe constitue une amélioration de l'échelle indiciaire. Il s'effectue de manière transparente avec appel à candidature et barème.

La CAPN s'est tenue les 1, 2 et 3 juillet.

Le nombre de possibilités ouvertes au budget, pour l'année scolaire 2003-2004, était de 1401 emplois à pourvoir toutes disciplines, soit une nouvelle augmentation des possibilités de nomination (+ 143).

C'est l'ancienneté de 4 ans dans le 11^e échelon qui permet l'accès à l'échelle-lettre A, indice 880 et donc de bénéficier des effets financiers de la hors-classe, d'où sa valorisation dans le barème.

Néanmoins d'autres éléments sont pris en compte: note pédagogique, diplômes (DEA, Doctorat), accès au corps des agrégés par concours). Des bonifications que nous contestons et auxquelles nous opposons d'autres revendications alternatives pour les collègues concernés (exercice en établissement difficile, ZEP) peuvent s'y ajouter.

Pour notre discipline EPS : 34 collègues pour le second degré et 21 pour l'enseignement supérieur ont été promus.

Barres 2003 : 127 points pour le second degré + détachés et 167 points pour l'enseignement supérieur (écart dû au système de notation différent).

Il faut ajouter que 5 % des emplois au total, soit 70 nominations toutes disciplines confondues, c'est à dire 4 pour l'EPS ont été attribués hors barème : 2 sur proposition de l'Inspection Générale avec exposé des motifs, 2 imposées par le Ministère avec refus de les justifier.

Nous n'avons auparavant jamais connu une telle méthode. Nous avons protesté vivement, mais ici comme sur ce qui nous a mobilisé en mai-juin, la « fermeté » du ministère fût la seule réponse !

Les nominations sont prononcées à compter du 1er septembre 2003.

Martine SOREAU

Bac 2004 : quelques nouveautés

Nous avons appris au début de l'été que certaines fiches d'évaluation (volley, les activités athlétiques, les activités de raquette, gymnastique, musculation) seraient modifiées pour la rentrée. On aurait pu se réjouir de ces propositions après une première année de mise en œuvre si elles n'étaient arrivées si tardivement, alors que depuis la fin du premier trimestre les enseignants demandaient déjà des ajustements. Une fois encore, des modifications interviennent pendant l'été, pour application à la rentrée. Dès la réception des ces propositions, fin juillet, nous avons contacté quelques collègues disponibles, chose difficile pendant les vacances, pour porter un premier avis. Nos premières appréciations,

ainsi que les fiches sont disponibles sur notre site internet, mais nous n'avons pas eu de nouvelle depuis, et nous ne savons pas à ce jour ce qui sera définitivement retenu. Nous avons demandé que la commission nationale d'évaluation publie rapidement, comme le précise l'arrêté, un rapport de la première session et mette en perspective les modifications plus profondes qui sont nécessaires pour améliorer l'existant. Il faut enfin que l'institution, et le rapport pourrait en être une première étape, engage un vrai débat avec les enseignants. La formation professionnelle devrait également être saisie à grande échelle, comme lieu d'échange d'expertise et de propositions nouvelles.

Christian COUTURIER



N° 12

Contre Pied
EPS
SPORTS
CULTURES



Le sport scolaire un sport alternatif ?

- Pour un sport rebelle
- Une expérience originale
- Pratiquer, responsabiliser, innover
- Points de vue sur les évolutions actuelles

Bon de commande

A renvoyer au SNEP/Centre EPS
76, rue des Rondeaux, 75020 Paris

exemplaire(s)

du n° 12 de Contre pied :

**Le sport scolaire :
un sport alternatif ?**

} X 12 € (+ 2 € de port)

Nom :

Prénom :

Organisme :

Adresse :

.....

Signature

Chèque à l'ordre de : Centre EPS et Société
CCP 41481 25 X La Source

(si nécessité de facture, nous le signaler)

ADRESSE DE LIVRAISON

Nom :Prénom :

Adresse :

Code postal :Ville :

Ministère des sports

Référendum de représentativité

Deux votes en octobre 2003

Tous les personnels (titulaires et non titulaires) en fonction au Ministère des Sports ou remplissant des missions de Jeunesse et d'Éducation Populaire au MJENR, seront appelés à émettre deux votes courant octobre 2003 pour élire leurs représentants pour 3 ans :

1 - au Comité Technique Paritaire Ministériel (CTPM)
2 - aux Comités Techniques Paritaires Régionaux (CTPR) ou d'établissements : CREPS, Etablissements Nationaux (CTPE) ou au Comité Technique Paritaire Central (CTPC).

Quels enjeux ?

Les comités techniques paritaires doivent être consultés, sur :

- tous les textes d'organisation des services et établissements,
- la mise en place de l'ARTT,

- le mode de répartition des indemnités, de la NBI,
- les textes concernant le statut des personnels.

Les résultats de ces scrutins détermineront pour 3 années la représentativité des organisations syndicales au niveau national, régional et des établissements donc des élus aux Comités Techniques Paritaires correspondants, ainsi que le volume des décharges syndicales attribuées à chaque organisation.

Dès maintenant :

Tous les syndiqués doivent se sentir concernés par ces deux scrutins avec pour objectif de sensibiliser tous les personnels pour qu'ils participent aux votes, de conforter la place de la FSU en lui assurant une progression importante.

Pierre DELACROIX

Comité Technique Paritaire Ministère Jeunesse et Sports du 25 juin 2003

Examen du projet de décret portant statut du corps technique et pédagogique supérieur.

On pourrait dire comme dans une pub célèbre que ce corps supérieur a :

- le niveau de recrutement des agrégés,
- la grille indiciaire des agrégés, mais qu'il est très éloigné des avantages du corps des agrégés.

Gains indiciaires dérisoires

Comme nous l'avons montré dans plusieurs bulletins les reclassements dans le corps supérieur apporteront des gains indiciaires très faibles (voir inexistant) pour les professeurs de sport proches de leur fin de carrière.

Un seul exemple :

Un professeur de sport au 9^e échelon accède au corps supérieur : gain financier suite au reclassement 92 € en net mensuel (soit 600 F).

Un professeur d'EPS au 9^e échelon accède au corps des agrégés : gain financier suite au reclassement

414 € en net mensuel (soit 2700 F).

Missions plus administratives et inspectoriales que pédagogiques.

Bien que la formation ait été réintroduite dans les missions statutaires à la demande de la FSU, cela ne fait pas le compte et le corps supérieur pourrait constituer un échelon hiérarchique entre les inspecteurs et les personnels techniques et pédagogiques.

On ne sera pas très loin de l'armée mexicaine : plus de chefs que de soldats.

Le SNEP estime qu'il s'agit d'un rendez-vous manqué. Il s'est abstenu sur le projet de décret statutaire. Si les amendements qu'il avait déposés en particulier sur les modalités de reclassement dans le corps avaient été retenus il aurait émis un vote favorable.

L'abstention du SNAPS sur tous les amendements proposés par le SNEP, est pour le moins étonnante. Nous y reviendrons.

Pierre DELACROIX

Poursuivre, ensemble !

Le puissant mouvement de ce printemps a mobilisé dans l'action un nombre considérable d'enseignants, de salariés. Il doit être interprété comme un début, comme un élan, (voir l'action des intermittents du spectacle, le rassemblement du Larzac), comme porteur d'avenir.

La volonté d'ouvrir notre système de retraite au marché (via la capitalisation individuelle par des retraites complémentaires, logique la plus inégalitaire) a conduit à une loi qui va dégrader considérablement les pensions.

Mais l'opinion commence à entendre les alternatives construites autour d'une autre répartition des richesses pour maintenir des retraites par répartition d'un haut niveau pour les salariés du public comme du privé.

Malgré l'intense brouillage de communication, les orientations libérales du gouvernement et sa hâte de réformes, qui détruisent un à un les "acquis sociaux", sont de plus en plus démasquées. L'idée de réduire l'Etat, ses services publics, le nombre de fonctionnaires, commence à se rediscuter. Et les événements de l'été rappellent l'impérieux besoin de services publics de qualité.

Même si les résultats de l'action sont encore insuffisants, les prises de conscience et les solidarités se multiplient.

Il est impératif, dès la rentrée, de poursuivre sur cette voie et d'engager l'activité revendicative sur le champ. Cela nécessite de donner à notre organisation syndicale représentative, qui a été l'an passé au cœur de l'animation des luttes, les moyens de son activité.

Malgré les retraits sur salaires dus aux grèves, qui mettent bon nombre d'entre nous en difficultés financières, **il est essentiel de retourner instamment votre adhésion, même si vous devez fractionner et ou différer davantage le paiement de la cotisation** (1). Le SNEP, en toute connaissance de son budget, sera à même d'organiser efficacement l'action. Le mouvement syndical doit pouvoir continuer à animer l'action et porter l'espoir.

Ensemble, c'est possible !

Alain BRIGLIA

(1) Vous pouvez envoyer dès maintenant votre cotisation mais en différer et en fractionner le paiement (voir sur fiche jointe). Cela vous permet d'être considérés comme syndiqués dès maintenant. Cela permet au SNEP de préparer son budget et de gérer son activité plus facilement.



Syndicalisation 2003-2004

Je me syndique immédiatement avec la possibilité de fractionner et de différer les retraits

50% de la cotisation est déductible des impôts

MODALITÉS

- ➔ Remplissez soigneusement la présente fiche, vous faciliterez le travail de saisie informatique
- ➔ Consultez page 10 le montant des cotisations
- ➔ Libellez le (les) chèque(s) à l'ordre du « SNEP... » (Datez du jour de la signature)
- ➔ Envoyez le tout à l'adresse indiquée page 10

JE CHOISIS DE PAYER EN *

- un seul versement (joindre 1 chèque)
La meilleure solution pour le SNEP

plusieurs versements : 1 2 3 4 5 6 chèques
*cocher la (les) case(s) correspondante(s)

DATES DE RETRAITS DEMANDES

- le 30 le 30
 le 30 le 30
 le 30 le 30

NOM

Prénom

Sexe (*) F M

Nom de jeune fille

Echelon

Date de naissance (indispensable pour la mise à jour du fichier)

Temps partiel

CPA

CFA

Adhérent en 02/03 OUI NON (cocher la bonne case)

Entourez nettement votre catégorie, votre situation, votre position administrative

CATEGORIE

- Pour les stagiaires déjà enseignants (titulaire ou MA), du second degré entourez la catégorie d'origine
- Pour les retraités, entourez également la catégorie de fin de carrière et indiquez votre groupe de cotisation (voir tableau des cotisations)

PLC1	Prof EPS	Prof Sport stagiaire	Agrégé	C. E.	C.E. H. CL	C.E. CL. ex.
PLC2 Prof EPS	Prof EPS H. CL.	Prof Sport.	Agrégé H. CL.	A. E.	PEGC	PEGC H. CL
PLC2 Agrégé	Bi-admissible	Prof Sport. H. CL	MA	Contractuel	Vacataire	Retraité grp.

SITUATION

Titulaire Prof EPS stagiaire Prof. sport stagiaire Agrégé stagiaire

POSITION ADMINISTRATIVE

Activité Dispo. Cong. Parent. Cong. Form. Autres congés

Etablissement (d'affectation ou de rattachement) ou service

Code postal

Commune (Ville)

Code établissement ou service

TZR oui non

Tél. établissement ou service

Adresse personnelle

Code postal

Commune (Ville)

Téléphone

Portable

Adresse électronique personnelle (e.mail) :

Pour vous communiquer une information urgente ou importante, le SNEP pourra utiliser cette adresse.

ATTENTION CHANGEMENT (*) : adresse établissement ou service état civil Téléphone Adresse électronique

Envoi Bulletin (*) : Adresse établissement adresse personnelle

COLLÈGUE MUTÉ(E) : l'an dernier, j'étais syndiqué(e) dans le département de : dans l'académie (ou territoire) de :

(*) (cocher la bonne case)

Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin.

J'accepte de fournir au SNEP les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révocable par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au :

SNEP - Service informatique, 76, rue des Rondeaux 75020 Paris.

Date : Signature :

COTISATIONS SNEP 2003-2004

Catégorie/Echelon	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Prof EPS et Sport	100 €	100 €	115 €	122 €	130 €	137 €	146 €	155 €	165 €	178 €	192 €
Prof H. Cl.	145 €	163 €	175 €	186 €	201 €	215 €	227 €				
Bi-admissible	107 €	117 €	124 €	130 €	137 €	146 €	154 €	166 €	178 €	192 €	200 €
Agrégé	110 €	110 €	140 €	151 €	161 €	173 €	185 €	198 €	212 €	226 €	238 €
Agrégé Hors Classe	191 €	202 €	213 €	226 €	239 €	255 €	267 €	282 €			
AE – CE – PEGC		99 €	105 €	110 €	115 €	123 €	128 €	134 €	141 €	149 €	157 €
CE – PEGC Hors Classe			148 €	156 €	178 €	192 €					
CE – PEGC Classe except.		193 €	200 €	215 €	226 €						
M.A.	92 €	97 €	110 €	118 €	125 €	130 €	136 €				

- **PLC2 Prof EPS stagiaire - Prof sport stagiaire : 100 €** ● **PLC2 Agrégé stagiaire : 110 €**
- **Stagiaire déjà enseignant** (titulaire ou MA) du second degré : selon échelon de la catégorie d'origine
- **Contractuel - Congé formation : 100 €** ● **Vacataire - PLC1 - Congé parental - Disponibilité - Abonnement : 60 €**
- **Temps partiels : selon échelon et quotité effectuée : 60 €** (minimum)
- **Retraité :**

Montant de la pension mensuelle	Inférieure à 1 300 €	entre 1 301 € et 1 500 €	entre 1 501 € et 1 700 €	entre 1 701 € et 1 900 €	entre 1 901 € et 2 100 €	entre 2 101 € et 2 300 €	entre 2 301 € et 2 500 €	entre 2 501 € et 2 700 €	entre 2 701 € et 2 900 €	entre 2 901 € et 3 100 €
Groupe et Cotisation	1 55 €	2 62 €	3 69 €	4 76 €	5 83 €	6 90 €	7 97 €	8 104 €	9 111 €	10 118 €

- **CPA et CFA** : 80% de la cotisation normale
- **Collègue exerçant en DOM, TOM** : tarifs publiés localement incluant le supplément avion.
- **Etranger** : ajoutez supplément avion obligatoire (15 €) :

Réduction d'impôts correspondant à 50% de la cotisation. L'attestation sera délivrée pour la déclaration des revenus 2003 pour la (les) cotisation(s) payée(s) durant l'année civile 2003.

Responsables syndicalisation

AIX	Alain PRUNEAU	SNEP FSU, 12 place du Général de Gaulle	13001 MARSEILLE
AMIENS 02	Sylvain CHOFFEE	20, rue du Général de Gaulle	02120 MALZY
AMIENS 60	Olivier QUINTANE	Appt 3 - 9, rue Duwes	60160 MONTATAIRE
AMIENS 80	Jean Christophe AUPY	05 Rue de l'Abbé Danicourt	80260 NAOURS
BESANCON	Bernard FLENET	10 Avenue, du 8 Mai 1945,	25200 MONTBELIARD
BOR. 24	Serge AUZON CAPE	Appt 101 Bat A Espace Agora	24750 BOULAZAC
BOR 33	Marie Claire LACODANNE	SNEP FSU 138 Rue de Pessac	33000 BORDEAUX
BOR 40	Jean Noël LACASSAGNE	13 Boulevard du Collège	40100 DAX
BOR 47	Christelle DE CARLO	Lotis d'Artigues 3 Allée Bernard Palissy	47510 FOULAYRONNES
BOR 64	Jacky BOUSQUET	3 Rue du Bouscat	64000 PAU
CAEN	Christian BAES	03 Allée Robert Desnos	14550 BLAINVILLE SUR ORNE
CLERMONT	Joëlle CARPENTIER	06 Rue de la Palène	63200 MENESTROL
CORSE	Laetizia PATRONI	Kaliste 5, MONTE STELLO	20290 BORGIO
CRETEIL 77	Patrice HENRY	60 Rue Nobel	77500 CHELLES
CRETEIL 93	David IZIDORE	SNEP 93 Bourse du Travail 1place de la Libération	93000 BOBIGNY
CRETEIL 94	Soisik ANDRE	SNEP 94 Maison des Syndicats 11/13 rue des Archives	94000 CRETEIL
DIJON	Annie MICHON	6 Clos de l'Eglise	21370 VELARS/OUCHÉ
ETRANGER	Anne HIVERNET	SNEP FSU, 76 rue des Rondeaux	75020 PARIS
GRENOBLE 07	Max DESSUS	Les Fontanes, Chemin des Cailles Terres	07100 BOULIEU-LES-ANNONAY
GRENOBLE 26	J.-Pierre TOURRATON	35, rue Mozart	26000 VALENCE
GRENOBLE 38	Yves BISSERIER	SNEP FSU, Bourse du Travail 32 avenue de l'Europe	38030 GRENOBLE CEDEX 2
GRENOBLE 73	Chantal CHAPPELLET	100, quai de la Rize	73000 CHAMBERY
GRENOBLE 74	Jean Paul MAILLOT	3 impasse des Barattes	74940 ANNECY LE VIEUX
GUADELOUPE	Eric RAMIER	Dubelloy	97111 MORNE A L'EAU
GUYANE	Francis SABATIER	68, rue des Acacias, Balata Ouest	97351 MATOURY
LILLE	Danielle PRZYBYLAK	SNEP FSU, 38 bd Van Gogh	59650 VILLENEUVE D ASCQ
LIMOGES	Didier VALLA	SNEP FSU, 239 rue A Dutreix	87000 LIMOGES
LYO 01	Catherine BREVET	92 Rue Bresse Coganne	01340 MONTREVEL EN BRESSE
LYO 42	Joël BRAYET	159 Rue Bergson	42000 SAINT ETIENNE
LYON 69	Jacky JOUFRET	6 Rue Diderot	69150 DECINES
MARTINIQUE	Bernard ZACHARIAS	Dostaly	97240 LE FRANÇOIS
MAYOTTE	Martine LECHENE	Secrétaire corporative SNEP MAYOTTE BP 61	97660 DEMBENI
MONTPELLIER	Yves CARDIN	18 Place Sénéchaussée Beaucaire	34080 MONTPELLIER
NANCY	Franck MAIRE	12 Rue François de Curel	57420 COIN SUR SEILLE
NANTES 44	Patrice RIVES	6, rue des Lilas	44140 LE BIGNON
NANTES 49, 53	Thierry DUBOURREAU	Chemin de Fer Aigu DAMPIERRE SUR LOIRE	49400 SAUMUR
NANTES 72	Emilien LEGEAIS	55, rue de la Blanchisserie	72000 LE MANS
NANTES 85	Crystal FERIGNAC	1, chemin de Ceinture	85340 ILE D'OLONNE
NICE	Martine RODOLPHE	SNEP FSU 264 Boulevard de la Madeleine	06200 NICE
NLE CALEDONIE	Jean Claude SOULISSE	Lotissement Cornouaille Robinson 61 bis rue de l'Alezan	98810 MONT DORE
MAYOTTE	Jacques CABRERAS	B.P. 248	97605 PASSAMAINTI
ORLEANS	Annie ARTIGE	17 Impasse des sorbiers	37300 JOUE LES TOURS
PARIS	Philippe ANDRIEUX	SNEP FSU Paris, 76 rue des Rondeaux,	75020 PARIS
POITIERS	Mireille GODBILLE	37 Rue des Chapelles	17550 DOLUS
POLYNESIE	Christian BARTHOULOT	Erima - Impasse Fara B. 89 BP 140788	98701 ARUE
REIMS	François PERIN	64 Rue du Fond de Santé	08000 CHARLEVILLE MEZIERES
RENNES	Jacky COCHET	24 Rue de Kerdauid	56600 LANESTER
REUNION	Alexia BOUTONNE	App. 47 - rés. Parc de la Trinité, 26 av. Jean-Paul II	97490 Ste CLOTILDE
ROUEN	Sophie BOUTBAL	La Curerie	76190 MONT DE LIF
STRASBOURG	Jean Claude ROBERT	26 Rue de Metzeral	67100 STRASBOURG
TOULOUSE	Jean-Luc SENAT	25, rue des Glycines	31500 TOULOUSE
VER 78	Jacques DURY	23 Rue de la Mare Jeanne SAINT GEMME	78810 FEUCHEROLLES
VER 91	Jean Marc CHEVENEMENT	19 Avenue des Sablons	91350 GRIGNY
VER 92 + 95	Daniel DEPAUX	SNEP FSU 92 3 Bis Rue Waldeck Rochet	92000 NANTERRE